



Reprenez une entreprise existante

ACQUISITION - PARTENARIAT - FINANCEMENT

Vendredi 18 janvier 2008

Dernière heure...

...

Niger: libération sous caution des journali

A LA UNE

Monde
France
Sports
Spécial foot
Direct Ligue 1
Nouveau !
Les autres sports
Météo
Infos du net
Tests jeux vidéos
Oxy'jeunes
Le blog des petits curieux
Bilingue
La boîte à images
Courrier des lecteurs

ABONNÉS

Actu région
Éditions locales
Economie - bourse
Faits divers
Spécial foot
Les autres sports
Culture et loisirs
Reflets DNA

RECHERCHE

Aujourd'hui



ANNONCES

Emploi

Immobilier

Auto - Moto

Annonces.net

Légales

DNA PME

Nouveau !

ARCHIVES

Éditions récentes :

Je. 17 Janvier

Me. 16 Janvier

Archives en ligne

Dossiers archivés

EXPRIMEZ-VOUS

Forums

Tchat

LOISIRS

Loto • Keno

Euromillion

Horoscope

Cinéma

Télé

Portails pros

Jeu.net

Jardins

Vosges à pied

Recettes de cuisine

PRATIQUE

Urgences

Qualités : air • eau

Sélestat

Villé

Agrandir le texte



Tel est pris...

A Villé, le conseiller municipal d'opposition Jean-Louis Boehler, tête de liste aux prochaines élections municipales, a décidé d'ouvrir officiellement les hostilités contre le maire André Frantz. Dans une lettre adressée au maire, mais aussi au sous-préfet, il se plaint de la fréquence des réunions du conseil municipal : « La dernière réunion a eu lieu le 19 novembre. Or, je viens d'apprendre par le programme des réunions du 9/01/2008 que vous venez de nous faire parvenir que le prochain conseil municipal est fixé au 26 février. » « En début de mandat, vous aviez proposé au conseil municipal, qui y avait souscrit, une réunion mensuelle fixée en principe le premier mardi du mois, argumente t-il. Il y a bien longtemps que vous ne respectez plus cet engagement, et les réunions de conseil municipal sont devenues plus rares (espacement de 6 semaines à 2 mois voire plus). » Selon lui, c'est illégal, car le conseil de février aurait lieu « plus de 3 mois après le précédent, ce qui est contraire au code des collectivités territoriales ». Et de citer sa source : article 2121-7, section 4, fonctionnement.

Seulement, Jean-Louis Boehler a peut-être lu un peu vite cet article. Celui-ci indique en effet : « Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre ». Or, une fois par trimestre et une fois tous les trois mois, ce n'est pas la même chose. Avec un conseil en novembre et un en février, le compte y est bien. Le sous-préfet a d'ailleurs indiqué qu'il ne donnerait pas suite, étant donné que la requête de Jean-Louis Boehler est « infondée juridiquement ».

E. B.

Vos réactions sur le blog DNA des municipales : www.selestat2008.dna.fr

Édition du Ven 18 jan. 2008

...
un
au
de

EMENT

Tous les a

« Apprendre à
Les Machores s
La naissance de
Le tableau rest
Lydie Sipp s'eff
Un esprit sain c
Quatre défis po
Une année plei
Arrière-goût po
Allumer le feu
« A Strech duri
L'erreur est hur
Sapins au feu
Les nouveaux a
Vos sorties du j
Aujourd'hui / P
Les Cultes
Vos sorties à St
L'agenda
L'agenda
Tel est pris..
Pharmacies
Permis à un eu
Tours de garde
L'agenda - Les
Les chiffres du
Urgences
Bilan et à venir
L'agenda

[Flux RSS](#)
[Votre connexion internet](#)
[La sécurité de votre ordinateur](#)
[Journal parlé DNA](#)
[Devis travaux](#)
[Mon argent](#)
[Devis fournisseurs](#)
[Palmarès et classements](#)

PARTENAIRES

[L'Est Républicain](#)
[La Liberté de l'Est](#)

[L'agenda](#)
[Ce week-end à](#)
[Les anniversair](#)
[AG comité de b](#)
[Décès de Georç](#)

© Dernières Nouvelles d'Alsace - 2008